



N°2021-14

**DESIGNATION DES
DELEGUES DE
ROANNAISE DE L'EAU
AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DES ENERGIES DE LA
LOIRE (SIEL)**

**DESIGNATION DE
REPRESENTANTS**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 20 janvier 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 12 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 19 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Robert Clevenot, Daniel Corre, Jean-François Lacroix, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Dozance, David Gianone, Charles Labouré, Eric Martin, Gérard Meunier, Yves Tamin, Mme Joëlle Girardet Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Timothée Crionay Vice-Président, Sébastien Allier, Laurent Beluze, Romain Bost, Laurence Boyer, Jean-Paul Capitan, Nicolas Chargueros, Romain Coquard, Cécile Dony, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Pascal Neron, Sylvie Martinez, Didier Prunet, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Michel Tarasco délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo Marcuccilli.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M.Jean-Paul CAPITAN	M.Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu le procès-verbal en date du 6 janvier 2021 relatif à l'installation de nouveaux délégués pour siéger au sein de Roannaise de l'Eau.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Considérant que Roannaise de l'Eau-syndicat du cycle de l'eau adhère au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) depuis sa création.

Considérant que le Comité Syndical doit désigner ses représentants auprès du SIEL.

Considérant que le Président de Roannaise de l'Eau propose une liste de candidats.

Considérant que le Président de Roannaise de l'Eau demande aux membres du Comité Syndical d'accepter, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

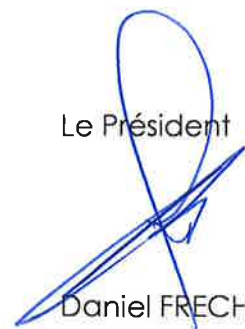
- accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- approuver la désignation de Monsieur Eric LACROIX en tant que titulaire et Monsieur Daniel FRECHET en tant que suppléant, délégués de Roannaise de l'Eau au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL).
- confirmer l'adhésion de Roannaise de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2021 au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

27 JAN. 2021

Le Président



Daniel FRECHET